

Molson Coors Brewing Company

Politique mondiale sur le bénévolat

Introduction

Molson Coors Brewing Company (MCBC) invite les employés à faire une différence dans leur communauté et en matière d'environnement. Nous appuyons le bénévolat dans le cadre d'activités parrainées par l'entreprise ou d'autres événements axés sur Notre empreinte :

Principes

- Nous appuyons chaque employé (horaire ou salarié) qui souhaite prendre part à des événements approuvés par la direction.
- Nous rémunérons au maximum une journée de travail consacrée au bénévolat par année civile. Les heures rémunérées doivent être :
 - conformes aux politiques locales en matière d'assurance et de SSE.
 - approuvées par le gestionnaire de l'employé.
- Le bénévolat supplémentaire peut être approuvé s'il contribue au perfectionnement de l'employé et s'il correspond aux exigences de l'entreprise.
- Les frais de déplacement associés à une journée de bénévolat doivent être approuvés au préalable par le gestionnaire de l'employé.
- Le temps consacré au bénévolat ne doit pas coïncider avec les périodes où la charge de travail est élevée, entraîner des heures supplémentaires ou entrer en conflit avec l'horaire d'un autre employé.
- L'entreprise ne parrainera ni n'approuvera aucune des activités organisées par :
 - tout organisme dont la mission, les objectifs, les valeurs, les programmes, les produits ou les employés sont susceptibles d'entrer en conflit avec ceux de MCBC;
 - des organismes religieux ou des programmes de nature sectaire à vocation religieuse;
 - des organismes à but lucratif ou des syndicats;
 - des organismes politiques;
 - des organismes qui participent à actes discriminatoires illicites contraires à la loi.
- Nous visons à respecter les lois qui régissent les heures de travail et les modes de rémunération pour nos employés horaires (non admissibles) et salariés (admissibles) dans tous les marchés où nous sommes établis.
- Chaque unité d'affaires établira ses propres procédures pour annoncer les activités de bénévolat, solliciter la participation des employés et approuver cette participation.
- L'équipe des Affaires corporatives est mise à contribution ou consultée en ce qui a trait à la coordination des événements des employés pour les œuvres et les organismes caritatifs admissibles.